

Schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007 - 2013 L'avis du Conseil économique et social régional

Après avoir adopté plusieurs schémas régionaux pour la formation des jeunes : Schéma prévisionnel des collèges et des lycées, Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles des Jeunes (PRDFPJ), Plan d'actions pour la mise en œuvre de la politique d'information et d'orientation, le Conseil régional d'Ile-de-France adoptera les 27, 28 et 29 juin 2007, le « Schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007 - 2013 ». Il mettra en œuvre l'élargissement des compétences de la Région en matière de formation depuis les lois de décentralisation du 13 août 2004.

Le Conseil économique et social de la Région Ile-de-France (CESR) a été saisi de ce projet de Schéma par Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional afin de rendre un avis sur ces « orientations stratégiques fortes qui émanent des états généraux des formations (2005) et qui ont été soumis à la concertation (2006) ».

Face à un Schéma régional imposant et complexe composé de 3 livrets* présentés chacun sous la forme de 6 principes stratégiques**, le CESR note avec satisfaction que l'exécution de ce Schéma fera l'objet d'un suivi. Outre ce suivi de l'exécution, il conviendra d'organiser un programme d'évaluation qui permettra de mesurer l'impact des actions menées et d'assurer les ajustements nécessaires. Le CESR souligne cependant la nécessité d'une programmation à moyen terme qui : définit des priorités ; planifie les actions à mener et leurs modalités de mise en œuvre ; en détermine les incidences financières sur le budget de la Région entre 2007 et 2013.

Le CESR soutient et approuve la volonté de l'Exécutif régional de :

- réduire les inégalités qui commencent par la nécessité d'améliorer et élever le niveau de qualification et d'acquisition des savoirs mais aussi des savoir-faire et du savoir être ;
- tout mettre en œuvre pour resserrer le lien social en développant et soutenant l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté ;
- contribuer à la mobilité européenne et internationale ;
- développer l'apprentissage sous toutes ses formes ;
- lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- d'augmenter le nombre de candidats et de diplômés dans le cadre des formations sanitaires et sociales ;
- poursuivre ses actions dans l'esprit d'entreprendre : « projet passion », « projet lycée »...
- d'élever, sur la base des travaux de l'Observatoire régional de l'emploi et des formations, le niveau global de formation et de qualification.

Le CESR insiste plus particulièrement sur :

- le rôle moteur de l'Exécutif régional dans l'aide à apporter aux Franciliens pour qu'ils deviennent les véritables acteurs de leur projet personnel d'éducation et de formation (construction d'un réseau d'Accueil, d'Information et d'Orientation) ;
- le fait que la sécurisation et la valorisation des parcours de formation et d'insertion concerne tous les publics ;
- l'importance croissante de la Validation des Acquis de l'Expérience et des bilans de compétences, tout en rappelant cependant la difficulté de leur mise en œuvre ;
- le renforcement des actions en direction des personnes handicapées (formation, insertion, maintien dans l'emploi, amélioration des conditions d'accès aux locaux et aux équipements) ;
- la nécessité de proposer des parcours de formation individualisés ;

- le fait que la formation relève de l'entreprise mais aussi du salarié ;
- la difficulté de coordonner les actions de formation des salariés de 4,5 millions d'actifs et 700 000 entreprises ! ;
- l'amélioration dans le cadre des formations sanitaires et sociales de l'accueil et du statut des stagiaires et des personnels accueillants (sous la forme d'une charte) ;
- le soutien des actions de prévention et d'éducation à la santé, l'éducation sportive et le sport dans les établissements scolaires (pratiques et structures) et les activités artistiques (théâtre, musique, dessin, etc.).
- l'importance des relations école et monde professionnel (cf. rapport sur l'Orientation du CESR en 2001).

Le CESR se félicite aussi des propositions de l'exécutif régional de :

- mettre en place un carnet de bord « port folio » comme le CESR l'avait préconisé dès 1999 sous forme d'un carnet de bord ;
- faciliter les conditions de vie et de travail des jeunes par la mise en place ou le développement de certaines actions comme la gratuité des manuels scolaires, l'aide à la demi pension, aux sorties pédagogiques et culturelles, et à la rénovation ou à la construction d'internats...

Il regrette cependant :

- que le choix de formation des élèves ou des étudiants soit conditionné par l'offre de transport (temps de trajet, inexistence des réseaux de transports, etc.) ;
- de ne pas avoir eu la possibilité d'étudier le livret définitif sur l'enseignement supérieur.

Enfin, le CESR prenant acte de la participation croissante de la Région insiste pour que l'État garde ses prérogatives et ses responsabilités en matière de formation, et ne se désengage pas au profit des collectivités territoriales.

Le Schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007 - 2013 **Quelques repères**

Ce Schéma se compose d'un socle commun formé par les orientations stratégiques et de 3 livrets* :

1° - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) :

- *pour sa partie consacrée aux jeunes*, il couvre l'ensemble des filières de formation des jeunes préparant l'accès à l'emploi. Il vaut Schéma Prévisionnel d'Apprentissage, Schéma Régional des formations sociales et Schéma Régional des formations sanitaires.

- *pour sa partie consacrée aux adultes*, il couvre l'ensemble des actions de formations professionnelles visant à favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

Y figurent également : le Schéma de l'Association Nationale pour la Formation professionnelle des Adultes (AFPA), la politique régionale coordonnée d'Accueil, d'information et d'Orientation (AIO), le réseau des centres et points d'information et de conseil sur la VAE et sur les Bilans de compétences. D'autres schémas suivront : schéma des formations artistiques ; des formations du tourisme ; des formations du sport, etc.

2° - Schéma Prévisionnel des formations en collège et en lycée couvrant les actions de formation en collège et en lycée débouchant sur un Plan Prévisionnel Triennal Glissant.

3° - Orientations pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Chacun de ces 3 livrets est présenté sous la forme de 6 principes stratégiques :**

- « *Élever le niveau de formation et améliorer la qualification pour favoriser l'insertion professionnelle durable* »,
- « *Concourir à l'insertion sociale en adoptant une vision globale de la formation de la personne* »,
- « *Rendre les franciliens acteurs de leur projet personnel de formation* »,
- « *Sécuriser et valoriser les parcours de formation et d'insertion en particulier par la complémentarité des différents modes et voies de formation* »,
- « *Lutter contre les inégalités et lutter contre les discriminations* »,
- « *Etablir des partenariats forts avec le monde professionnel et socio-économique* ».

Avis du CESR relatif au projet de Schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007 - 2013, présenté par Danièle Luccioni, rapporteur, au nom de la Commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche présidée par Pierre Daumard et adopté le 19 juin 2007 en séance plénière du CESR.

Service de presse :

Jean Tilloy - CESR Ile-de-France - 29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 66 18 - Portable : 06 63 12 85 10 - Fax : 01 53 85 71 20

Courriel : jean.tilloy@iledefrance.fr - Site Internet : www.cesr-iledefrance.fr